

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19  
En exercice : 19

Quorum : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 19  
Présents : 18  
Absents : 0  
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :

26/03/2026

**DELIBERATION n° 2026-11**

*L'an deux mille vingt-six,*

*Le 2 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.*

**Présents :**

**Mesdames** APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.

**Messieurs** BESSIERE Michel, BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, BRAL Amédée, ESPIE Olivier, GUIBERT Antoine, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

**Pouvoirs :**

**Mandants**  
M. FERREIRA Dimitri

**Mandataires**  
Mme APARICIO Elsa

**Secrétaire de séance : Madame CAZALS Séverine**

**COMMISSIONS MUNICIPALES  
Constitution – Election des membres**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-22,

**Considérant** que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à son examen,

**Considérant** qu'il y a lieu de créer des commissions thématiques au regard des compétences communales,

Ces commissions de travail sont créées sur la base des différentes compétences attribuées à la commune. Le maire est le président de droit de toutes les commissions et il peut déléguer cette présidence à un adjoint.

Monsieur le Maire propose de constituer les commissions de travail suivantes et de fixer le nombre d'élus au sein de chaque commission à un maximum de cinq membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à quatre commissions.

Liste des commissions :

Commission 1 : Urbanisme – Travaux

Commission 2 : Ecole – Culture – Vie associative – Sports

Commission 3 : Affaires Financières – Gestion des déchets – Aire de la Lavage

Commission 4 : Social – Habitat et Logement – Emploi – Insertion

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, les membres des commissions seront désignés dans le respect du principe de représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote :

**COMMISSION 1** :

- M. FERREIRA Dimitri
- M. LAFFOND Baptiste
- M. NOFRE Olivier
- M. POLOP-FANS Gilles

**COMMISSION 2** :

- Mme APARICIO Elsa
- Mme BALP Coralie
- Mme BEHRA Marilyn
- Mme COLIN Céline
- Mme CONSTANTIN Corinne

**COMMISSION 3** :

- Mme BALP Coralie
- Mme CAZALS Severine
- M. BESSIERES Michel
- M. ESPIE Olivier
- M. NOFRE Olivier

**COMMISSION 4** :

- Mme CONDAMINE Christiane
- Mme CROTTIER COMBE Isabelle
- Mme MARTY Florence

**Le Conseil Municipal,**  
**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

**DECIDE** de créer quatre commissions permanentes dont la composition est fixée à un maximum de cinq membres.

**D'APPROUVER** l'élection des membres de ces commissions comme suscités précédemment

**PRECISE** que le Maire en est président de droit et peut en déléguer la présidence

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 034-213401300-20260402-202611D-DE

Berger  
Levrault

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Laurens, le 2 Avril 2026

Le Maire,  
Jacques ROMERO



Fait et Delibere,

Le jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance

Séverine CAZALS

